

Qu'est-ce que l'allocation de naissance ? (Wallonie)

Mise à jour : Mardi 11 juillet 2023

Région wallonne

Avant d'aller plus loin

Cette fiche s'applique aux enfants domiciliés en **Wallonie**.

L'allocation de naissance est une **somme d'argent** payée aux parents au moment de la naissance d'un enfant. On l'appelle aussi "prime de naissance".

C'est une prime unique : **une seule par enfant**, par naissance.

Les parents y ont droit même si :

- leur enfant est mort-né ;
- la maman a fait une fausse couche, si la grossesse a duré au moins 180 jours.

Ne confondez pas l'allocation de naissance avec d'autres primes de naissances accordées par certaines mutuelles.

Il existe également une **prime d'adoption**. Les parents la reçoivent lorsqu'ils adoptent un enfant. Elle remplace l'allocation de naissance.

Pour plus d'informations, voyez le site de :

- [FAMIWAL](#) ;
- [AVIQ](#) ;
- [Camille](#) ;
- [Infino](#) ;
- [Parentia](#) ;
- [Kidslife](#).

Pour plus d'informations vous pouvez consulter :

Les références légales

Articles 73 bis à 73 quater de la loi générale relative aux allocations familiales (LGAF) du 19 décembre 1939.

Articles 7 et 8 du décret de la région wallonne du 8 février 2018 relatif à la gestion et au paiement des prestations familiales.

Les documents types

Aucun document type lié.

